

Commune de Sailly-lez-Lannoy

ARRETE MUNICIPAL
2026/122

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

OBJET :

**Réglementation de la circulation, interdiction de stationner.
Travaux : 34 rue du Trieu de Meurchin.**

Le Maire de la Commune de SAILLY-lez-LANNOY,

Vu les articles L 131-2 et suivants du Code des Communes,

Vu l'article R 26-15 du Code Pénal,

Vu la demande de travaux, 34 rue du Trieu de Meurchin, pour des travaux d'assainissement

Cette demande a été présentée le 03/08/2026 par la Métropole Travaux Publics – Val de Deûle n° 1 – Rue de Lille – 59890 QUESNOY SUR DEULE.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité du passage dans les rues, trottoirs etc...

ARRETE

Article 1 : A compter du 01/09/2026 et ce jusqu'au 09/10/2026, la Métropole Travaux Publics est autorisée à faire les travaux d'assainissement, le stationnement sera interdit « 30m00 de part et d'autre » côté pair et impair. Travaux en demi-chaussée plus mise en place d'un alternat par feux tricolores si nécessaire.

Article 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par la Métropole Travaux Publics – Val de Deûle n° 1 – Rue de Lille – 59890 QUESNOY SUR DEULE chargée de l'exécution des travaux. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Une copie du présent arrêté devra être affichée sur les chantiers.

Article 4 : Monsieur le secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Baisieux et l'entreprise sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Le SDIS, le SMUR et Esterra seront informés de ces dispositions.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Sailly-lez-Lannoy, le 04/08/2026.

Le Maire,
Eric SKYRONKA.

